

Qu'est-ce qu'une évacuation conforme ?

Une évacuation des eaux pluviales de toiture est conforme si l'eau est « restituée sur le terrain », c'est-à-dire qu'elle s'écoule naturellement du toit ou via une gouttière, vers une pelouse, une plate-bande, une haie ou encore dans un bac de récupération. L'évacuation doit se faire suffisamment loin des fondations de votre résidence ou de celles de votre voisin pour ne pas les menacer. Elle est également conforme si l'évacuation rejoint le réseau pluvial, si celui-ci existe.

A savoir

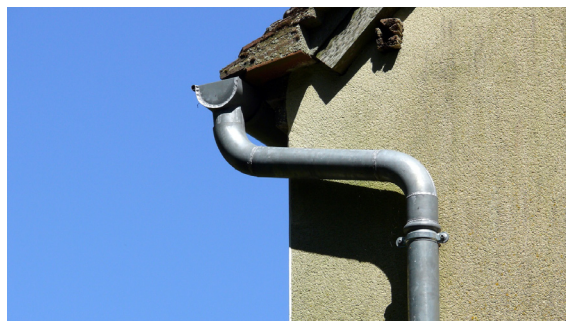
Le réseau pluvial est distinct du réseau des eaux usées et il est géré indépendamment de l'assainissement collectif. L'écoulement naturel des eaux de pluies ne doit jamais être perturbé (c'est ce qu'on appelle la « servitude eaux pluviales ») et répond à un certain nombre de précautions d'usage, comme l'obligation de ne pas être associée à celle des eaux usées.

Les solutions

La récupération de l'eau de pluie permet d'économiser d'importantes quantités d'eau potable. Une toiture de 100 m² en région « normale », permet par exemple de récupérer 55 à 80 000 litres d'eau par an.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a mis en place un crédit d'impôt pour l'installation de dispositifs de récupération d'eau de pluie dans des logements achevés ou acquis neufs.

Avant de vous lancer dans les travaux, pensez à vous faire conseiller par un professionnel.



Le choix de votre système de gouttières doit en effet s'effectuer en fonction de l'inclinaison du toit, du taux de précipitations de votre région...

L'aluminium est à proscrire, tout comme le cuivre car ces matériaux sont toxiques au contact de l'eau.

Prévoyez un système de filtration (feuilles, branches...) car le débordement engendre salissures de façades, moisissures et, en cas de gel, la formation de stalactites pouvant devenir dangereuses. Les travaux de nettoyage du système d'évacuation des eaux pluviales peuvent aussi être coûteux.

Pour en savoir plus

Vous pouvez demander l'expertise de la CVS ou son appui.

Service eau et assainissement

Tél.: 02 32 84 40 23

www.cauxseine.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

www.eaufrance.fr

EAUX PLUVIALES ET GOUTTIÈRES

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR



L'évacuation des eaux pluviales d'une habitation ou d'un immeuble par l'intermédiaire notamment des descentes de gouttières, relève à la fois de la loi sur l'eau, du code de la santé publique et du code des collectivités.

Et cela suppose plusieurs obligations...

Pourquoi s'inquiéter du problème ?

Parce que lors d'épisodes de **pluie**, même peu importants, si les gouttières ou drains de fondation des bâtiments sont raccordés au réseau d'assainissement, ce dernier peut se retrouver rapidement **saturé**. Cette surcharge peut causer un rejet d'eau usée vers des cours d'eau ou des lacs, donc leur **pollution** et celle de la nappe phréatique.

Qu'est-ce qu'un réseau d'assainissement ?

Il s'agit d'un réseau de collecteurs chargés de recueillir **les eaux usées** au pied des descentes dans les bâtiments et de les conduire jusqu'au(x) branchement(s) au tout à l'égout ou à une fosse.

Ce réseau peut être collectif (tout-à-l'égout) notamment en milieu urbain, ou sous la forme de fosse, si l'immeuble ou la maison ne sont pas encore raccordés. Le réseau d'assainissement **ne reprend pas les eaux pluviales** en provenance des gouttières.

La loi sur l'eau de 2006 prévoit l'obligation de fournir un **certificat** concernant l'assainissement, c'est-à-dire l'évacuation des eaux usées lors de la vente d'un bien immobilier.

Obligations légales et contrôles possibles

La loi sur l'eau 2006 et la préservation de la ressource imposent aux collectivités des compétences et des **obligations accrues**, notamment en ce qui concerne la gestion du réseau d'assainissement (Article L.1331-1 du Code de la santé publique).

La Communauté de communes Caux vallée de Seine, qui a pour mission d'assurer la gestion optimale de ce réseau sur le territoire, a fixé des **prescriptions techniques** pour la réalisation des raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Des **contrôles** sont régulièrement réalisés par ses agents, par le biais d'injection de fumées dans le réseau, et **il vous incombe de vérifier la conformité des évacuations et raccordements de votre habitation, notamment celui de vos gouttières, qui ne doivent pas être raccordées au réseau d'assainissement !**

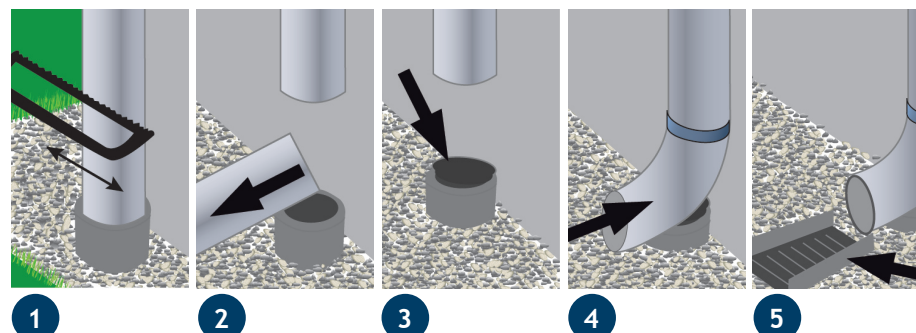
RENDRE SES GOUTTIÈRES CONFORMES

Étape 1

Débrancher la descente de gouttière du drain de fondation, au besoin en la sciant.

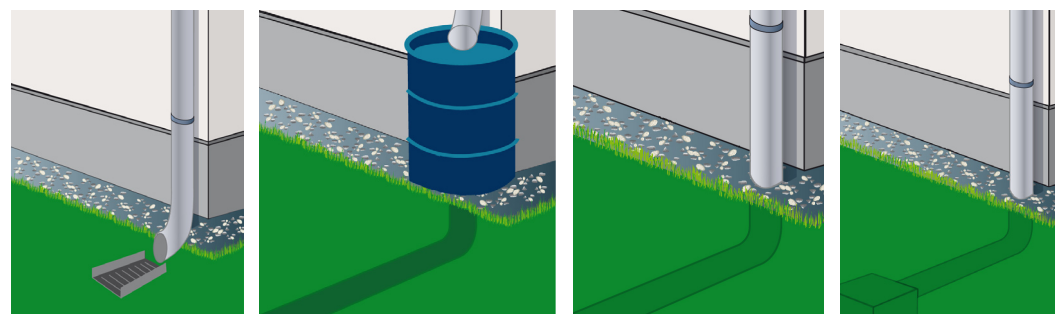
Étape 2

Dévier l'eau de pluie captée par la gouttière loin des fondations de votre résidence, c'est-à-dire sur la pelouse ou vers une haie, une plate-bande ou un jardin, afin que cette eau y soit absorbée, ou se déverse dans un bac de récupération.



- 1 - Sciez votre gouttière à environ 50 cm du sol.
- 2 - Ôtez le morceau de gouttière inutilisable.
- 3 - Placez un capuchon sur le drain de fondation.
- 4 - Emboîtez un coude sur la partie sciée.
- 5 - Installez un déflecteur, ou un bac de récupération ou encore un puits percolant, sous l'évacuation.

INSTALLATIONS RECOMMANDÉES



Déflecteur d'eau de pluie (en béton, en bois, en vinyle)

Contenant de récupération (avec trop-plein) sur lit de gravier

Tuyau (perforé ou non) jusqu'à la limite de la propriété

Puits percolant* à plus de 1,5 mètre de la résidence

*Un puits percolant est un trou dans le sol dans lequel on insère du géotextile et du gravier. La tourbe est déposée directement sur le géotextile. C'est une solution très efficace et beaucoup plus durable que les déflecteurs. Ces derniers ont tendance à se déplacer ou s'endommager par le gel. De plus, ils entravent les activités telles que la tonte des pelouses et le déneigement.